





L'actu du jour

France : pêche interdite pour sauver les dauphins

Du 22 janvier au 20 février, les bateaux de pêche de plus de huit mètres n'ont pas le droit de travailler dans le golfe de Gascogne. C'est la deuxième année que cette interdiction est mise en place. Le but : protéger les dauphins.



Voici un dauphin commun. C'est l'espèce de dauphin que l'on trouve le plus dans le golfe de Gascogne. (© tonymills/Adobe Stock)

Le golfe de Gascogne, c'est quoi?



C'est une zone de mer située dans l'océan Atlantique, entre la France et l'Espagne. De très nombreux dauphins y vivent.





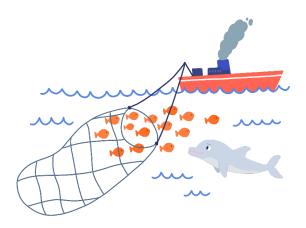




La ville de Saint-

Jean-de Luz est située dans le sud-ouest de la France, au bord de l'océan Atlantique. Son port donne sur le golfe de Gascogne. Les bateaux de plus de huit mètres ne pourront donc pas pêcher pendant un mois, à partir du 22 janvier. (© mikeosphoto/Adobe Stock)

Trop de pêches accidentelles



Les dauphins s'approchent des filets pour manger les poissons capturés, et se font piéger. Ils ne peuvent alors plus remonter respirer et se noient. Des centaines de milliers de dauphins meurent ainsi chaque année dans le monde.

Mais il y a des solutions

• Réduire le temps de pêche



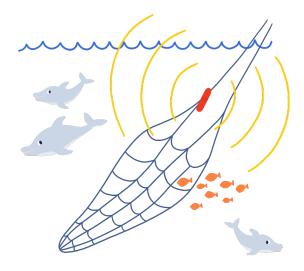






C'est ce qui a été décidé dans le golfe de Gascogne : **les gros bateaux n'ont pas le droit de pêcher** du 22 janvier au 20 février. L'an dernier, cette mesure a déjà permis de sauver des milliers de dauphins.

• Utiliser des répulsifs sonores



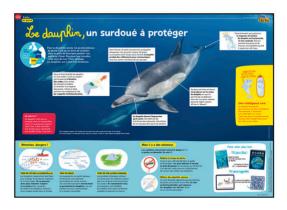
Ce sont de petits appareils que les bateaux de pêche accrochent à leur filet. **Ils font un bruit particulier, qui repousse les dauphins,** les fait fuir. Ainsi, ils ne se font pas piéger.

Pour en savoir plus, lis le grand article consacré aux dauphins dans le journal papier 1 jour 1 actu.











Retrouve ce poster dans l'hebdo 1jour1actu n° 458.

Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com

